



B.O. 1937 art. 23 B Frais de voyage du personnel territorial.

Gestionnaire des Crédits; Monsieur le Chef du Service de l'A.I.M.O. à Usa

Crédit délégué: **6.000,00 f. - 1.000 = 5.000,00 f.**

lettre n°3778 du 10/12/1936 de Monsieur le Chef du Service de l'A.I.M.O.

n. 2292/AIHO du 26/7/37

Dates	Libellés	Sommes dépensées
31/1/37	Frais déplacement M Willems, janv.	93,00
do	id M Rubbens, janv.	123,00
24/2/37	id M Willems, février	245,50
4/3/37	Frais déplacement M Rubbens, id	307,00
29/3/37	id M Rubbens, mars	178,00
		<hr/>
28/4/37	Frais déplacement M Willems, avril	946,50
do do	id M Rubbens	233,00
27.5-37	id M Willems mai	401,00
22.6.37	id id juin	111,00
		<hr/>
28/7/37	id M Willems juillet	255,00
21/8/37	transport Clerc & Kanamuzenge	1.946,50
31/9/37	Frais déplacements M Vanthier <sup>avril</sup>	219,00
30/9/37	idem M Vanthier <sup>septembre</sup>	12,00
30/9/37	idem M Willems - avril - septembre	187,00
		<hr/>
27/10	Frais déplacement M Vanthier, octobre	389,50
do	idem M Willems, octobre	761,50
		<hr/>
21.12.	Frais dipl. M. Willems nov.	3.515,50
		148,50
		337,50
		<hr/>
		4.001,50
		471,50
		<hr/>
		4.480,00



TERRITOIRE DE RUHENGARI.

-----

Article 23 B.- Frais de voyage à l'intérieur provoqués par l'exercice des fonctions (à l'exclusion des indemnités pour usage en service d'un moyen de locomotion privé).

Frs. 6.000,-

Article 24 A.- Salaires et frais d'entretien de

1 porteur de communication                      Frs. 520,-

2 gardiens de gîte                                      Frs. 520,-

Frs. 1.040,-

Usumbura, le 26 Juillet 1937.

SERVICE DES A.I.M.O.

N° 2292/A.I.M.O.

OBJET:

Subdélégations de crédit.

591/Fin  

---

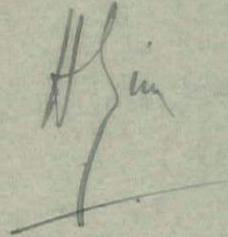
L 72.8.37

Monsieur le Sous-Gestionnaire de crédits,

Suite à ma lettre N°3778/A.I.M.O. en date du 10 décembre 1936, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ramène à 5.000 francs la délégation de crédits qui vous a été accordée à charge de l'article 23 B du Budget des Dépenses ordinaires de l'exercice 1937 (frais de voyage à l'intérieur provoqués par l'exercice des fonctions - portage).

Cette délégation de crédit se trouve ainsi réduite d'une somme égale au montant du crédit non utilisé au cours du premier semestre de l'année en cours.

Le Gestionnaire des crédits A.I.M.O., SIMON,



A Monsieur le Sous-Gestionnaire de crédits

à

RUHENGERI.-

Comptabilité des Dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au 31 décembre 1937

Budget des Dépenses ordinaires de l'exercice 1937

Art. Litt S/Litt.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice.
<u>Frais de voyage du personnel Territorial</u>		
23. B.	5.000,00 frs	4.480,00 frs
<u>Salaire des gardiens de gîte.</u>		
24. A	520.00 frs	240,00 frs
<u>Salaire des porteurs de communications.</u>		
24. A	520,00 frs	487,00 frs
<u>Construction de gîtes pour émigrants vers Gishari</u>		
24. B. 2	1.500,00 frs	1.500,00 frs
<u>Ristourne sur Impot Indigène 1936 et 1937</u>		
24. B. 1	Crédit accordé : NEANT.	Dépenses antérieures 27.444,36 frs
	Ristourne 2,5% sur 25 jet. I. O. 1936 à 15 frs	9,375 frs
	Ristourne 2,5% sur 2 jet. I. B. 1936 à 5 frs	0,25 frs
	Ristourne 0,40 + 0,10 sur 2 jet. I. B. 1936 à 5 frs	1,00 frs
	Ristourne 2,5% sur I. O. 1937 1050 jet. à 18 frs = 18.900	472,50 frs
	Ristourne 2,5% sur I. B. 1937 943 jet. à 5 frs = 4715 frs	117,875 frs
	Ristourne 0,40+0,10 sur I. B. 1937 0,50 X 943	471,50 frs
	Ristourne 2,5% sur I. O. 1937 855 jet à 18 frs = 15.390	384,75 frs
	Ristourne 2,5% sur I. B. 1937 677 jet à 5 frs = 3385	84,625 frs
	Ristourne 0,40+0,10 sur I. B. 1937 677 X 0,50	338,50 frs
	Total dépenses engagées	39.324,735 frs

Ruhengeri, le 31.12.37  
L'Administrateur Territorial, VAUTHIER, D

à Monsieur le Chef de Service de l'A. I. M. O. à USUMBURA